



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement lors de sa séance extraordinaire du 17 décembre 2024, en même temps que l'avis de motion requis par la loi a été donné.

Le projet de règlement porte sur l'adoption du règlement numéro 162-2025 visant à fixer le taux de taxes et les montants des tarifs municipaux pour l'année 2025.

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 7 janvier 2025 à 20 h, à la mairie située au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest.

Le projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 18 décembre 2024.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière